

# Groupe Le Vésinet Solidaire et Durable

Conseil municipal du 18 Février 2010

déclaration préliminaire

Notre intervention fait suite aux décisions que nous venons de voir, aux décisions que nous ne voyons pas, et à l'ordre du jour qui n'est pas celui que l'on est en droit d'attendre vu les problèmes que la municipalité rencontre. En ce premier conseil de 2010, qui va voir votre 3<sup>ème</sup> année de mandat, la situation en effet est grave. Vous venez d'entendre d'ailleurs Isabelle Morel et nous partageons son analyse. Vous qui voulez gérer la mairie comme une entreprise, vous devez savoir ce que l'on fait quand une entreprise est en perdition : les salariés déclenchent un droit d'alerte par le biais de leur élus au comité d'entreprise. Et bien aujourd'hui nous sommes amenés de manière semblable à un devoir d'alerte car la gestion de la ville est en perdition.

-devoir d'alerte envers les Vésigondins,

-devoir d'alerte envers les autorités de tutelle,

-devoir d'alerte envers les Responsables politiques de tout bord.

**Ce devoir d'alerte concerne trois défaillances majeures :** (nous ne parlons pas des mineures)

**1-devoir d'alerte pour la mise en œuvre d'un budget 2010 de dérive de charges de fonctionnement et de gaspillage d'investissements.**

Après avoir ponctionné les Vésigondins au-delà du raisonnable, au lieu de garder cet argent pour les investissements indispensables qu'il faut à notre ville vous le dépensez dans des dépenses déraisonnables en temps de crise : des études dont on peut douter de l'utilité, des aménagements de bureaux, sans parler des clous des trottoirs ; Et vous persistez avec des emprunts nouveaux à ce conseil alors que la trésorerie est pléthorique. L'heure est grave car tôt ou tard les Vésigondins auront à payer le prix fort de votre inconscience..

**2- devoir d'alerte pour non respect du droit des élus d'opposition.**

M. le Maire nous sommes des élus comme les autres et avons les mêmes droits.

-Que penser de vos réunions de conseil des 25 auxquelles sans aucun état d'âme, vous faites référence dans un document officiel ? Elles sont reprises dans un planning des événements. La ville a 2 conseils désormais : un conseil de la majorité, conseil des 25 et un conseil des 33 .Vous êtes en pleine illégalité !18 janvier,8 Février,15 Mars, 6Avril , 10 Mai, 14 Juin soit un conseil des 25 par mois et pour le conseil des 33 il n'y en aura même plus 1 par mois. Pour qui vous prenez vous pour réécrire les lois de la République ?

-Que penser de l'annonce officielle d'une MJC que nous apprenons, nous élus, dans la rue ? Que penser lorsqu'on apprend que vous avez formé à cet effet un groupe de travail et que sans état

d'âme, il est repris dans un document officiel ? Savez vous que l'opposition doit y être représentée, c'est la loi. Que pensez de votre maire- adjointe à la culture qui ne met même pas cette information à l'ordre du jour de sa commission et la mentionne après hésitation à la fin de la réunion en « point divers » parce qu'on en parle à l'extérieur, dit-elle. ? Que penser quand on découvre en commission équipement, la seule où on a eu accès à l'information que cette même maire- adjointe est responsable du groupe d'étude? Elle ne l'a même pas dit à sa commission. Vous ne pensez pas qu'on aurait pu vous éviter de faire une nouvelle erreur dans le choix d'un emplacement aberrant. Mais non, enfermé dans votre mairie avec votre équipe autour de vous, coupé des Vésigondins vous nous entraînez dans une aventure sans issue.

-Que pensez enfin de la suite donnée par votre maire-adjointe à la Solidarité à notre intervention en conseil municipal sur la vente du 43 Pallu ? Qu'a-t-on fait, sinon demander des explications sur une délibération et le bien fondé des réductions accordées, délibération qui n'aurait jamais du arriver au conseil sans examen par la commission de l'urbanisme. Le pole de l'urbanisme consulté n'avait même pas le dossier. C'est le droit de tout élu « gravé dans le marbre du code des collectivités locales. » d'avoir accès au dossier présenté en conseil.. Votre maire- adjointe Solidarité s'est permis alors de se livrer à une manipulation du CCAS .Ce débat ne concernait pas la CCAS. Elle a provoqué sciemment des réactions vives contre les élus des oppositions présents. Ces méthodes sont indignes.

Que penser de la non préemption du 47 Carnot faite dans le secret, que nous avons appris dans la rue aussi, la rue est devenue notre source d'information. Elle aurait du faire l'objet d'un échange en commission de l'urbanisme, comme cela s'est toujours fait. Votre nouvelle maire-adjointe à l'urbanisme a promis qu'avec elle comme présidente désormais ce type de fait ne se reproduirait plus. Vous comprendrez que l'on a du mal à la croire quand on sait tous qu'elle est une des plus virulentes pour que rien ne soit dit à l'opposition. En ne préemptant pas, vous livrez aux promoteurs un emplacement et augmentez les pénalités de la loi SRU alors qu'on aurait pu y faire des logements sociaux et diminuer nos pénalités.

Et il y aurait encore beaucoup à dire ne serait-ce que de mentionner les incompréhensions avec les parents d'élèves de la ville et la manière dont sont traités les présidents de leurs fédérations

Trouvez vous normal que deux mois après avoir voté la modification du POS pour l'éco-quartier vous ne disiez rien à ce Conseil des 33 sur les suites et les problèmes rencontrés. Sans doute réservez – vous les informations pour le conseil des 25 .

Votre devise répétée lors de vos vœux était « légalité, transparence, équité » .Elle est en réalité vis-à-vis des élus d'opposition « illégalité, obscurité, iniquité ».

### **3- Devoir d'alerte envers votre gestion du personnel.**

Cela se murmurait, et ce n'est pas vos déclarations : « le personnel est heureux, tout va bien » qui empêchait ces murmures. En général quand on le dit haut et fort c'est que cela ne va pas. C'est bien qu'un syndicat se soit crée en décembre devant vos méthodes de gestion et qu'il les dénonce haut et fort. Mais que pensez vous, vous qui prétendez gérer la mairie comme une entreprise, du fait que votre DGS et le maire adjoint ne l'aient toujours pas reçu. Cela aurait du être une priorité .Mais c'est

à l'image de votre maire-adjoint du personnel qui ne réunit jamais la commission du personnel. Les décisions arrivent en conseil directement sans aucun débat.

Avons –nous tort de parler de mépris pour le personnel ? : un seul exemple vécu en direct à la dernière commission de l'urbanisme : durant le long exposé très brillant de la responsable de l'équipe sur le travail fait en un an, votre DGS n'a pas levé la tête : il a fait son courrier. Si cela n'a pas choqué votre maire -adjointe, nous pouvons vous dire que beaucoup l'ont été.

Suite à la mise en cause de votre politique par le nouveau syndicat en des termes éloquents, nous vous demandons une réunion extraordinaire de la commission dans les plus brefs délais. Si nous ne l'obtenons pas nous la demanderont à qui de droit. Nous veillerons que dans cette mairie on respecte le personnel, et le syndicat nouvellement créé.

**Encore un mot à propos de ce conseil : nous nous adressons aux conseillers de la majorité, qui détez l'avenir de cette équipe qui nous mène à la catastrophe :**

Le maire vous demande encore moins de transparence en vous demandant de ne plus présenter les avenants des marchés au conseil .Voterez –vous cette délibération ? L'exemple de la place du marché n'a donc pas suffit ?

Le maire vous propose une délibération contre la piscine que la ville de Houilles veut faire . Au nom de quoi interdirait-on à une ville de financer elle même sa propre piscine ? De toute façon, la CCBS a décidé sans nous. N'ajouter pas le ridicule en votant cette délibération, d'autant plus que n'ayant pas été voté dans les délais impartis ,nous sommes juridiquement sensés avoir donné un avis favorable. La voterez-vous ?

Le maire vous demande-« d'autoriser le versement des subventions aux associations , le conseil municipal du 17 Décembre ayant voté les montants alloués au budget ». Or environ 60% des montants ont été modifiés. Certaines associations apparaissent, d'autres sont supprimées, et tout cela sans informer les commissions qui avaient arrêté les premiers montants. Le fait du prince, certes, mais surtout la délibération est un faux, car non cohérente avec le budget voté. La voterez – vous ?

Mais cela suffit, il est plus que temps d'interpeller les Vésigondins, les autorités de tutelle, les responsables politiques.

**Aussi**

**en signe de protestation envers la manière dont vous gérer la ville, et en particulier envers la manière dont l'opposition est traitée et en envers la manière dont le personnel aussi est traité, nous quittons donc ce conseil du 18 Février2010.**

**Nous savons que le groupe « Union pour l'Avenir » partage notre analyse comme nous partageons la leur. Nous souhaitons qu'il fasse de même pour dire avec nous stop à vos méthodes.**

André Michel - Olivia Ayme - Lucien Desvaux